

Poitiers, le 21 décembre 2018

L'Auxance deviendra verte



Injection de fluorescéine
dans une rivière

A compter du 8 janvier 2019, des opérations de traçage dans l'Auxance seront réalisées durant au moins 35 jours. Un colorant vert fluorescent, la fluorescéine, sera déversé dans l'Auxance afin de mieux connaître le cheminement de l'eau. Ce colorant est **biodégradable et inoffensif** pour la faune et la flore.

Ces opérations de traçage rentrent dans le cadre d'un diagnostic mené actuellement par le syndicat Eaux de Vienne-Siveer et la communauté urbaine de Grand Poitiers au niveau des captages de la vallée de l'Auxance, situés sur les communes de Vouillé, Quinçay et Migné-Auxances.

La société TERRAQUA a été missionnée pour réaliser ces essais de traçage et injectera ainsi le colorant dans l'Auxance les mardis 08/01, 15/01, 22/01 et 29/01/2019.

L'objectif est ici d'étudier les relations entre la rivière et les eaux pompées aux captages. Les conclusions permettront à Eaux de Vienne et à Grand Poitiers de mieux connaître la ressource, et ainsi de mieux la protéger.

Action réalisée dans le cadre du programme Re-Sources avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine.



36 heures après l'injection

Contact :

Elise Debouté, animatrice Re-Sources à Eaux de Vienne
Tel : 07 86 51 84 72 / e-deboute@eauxdevienne.fr

Programme
Re-Sources

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine